Entité émettrice : RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services **Nature du document :** Compte rendu		
Version : 2	**Commission Accès Réseau** **Compte rendu de la réunion du 17/03/2022**	**Date d'approbation :** 11/04/2022
	6 Pages	0 **Annexes**

Participants (hors RTE)	**Entreprise**
ACKET Thomas	ENEDIS
ANDRE Théo	FEE
BAILONE Bruno	ENEDIS
BENOIT Hannah	URM METZ
BOSCQ Aime	ENERPLAN
CHAN William	AIR LIQUIDE
COLLOMBIER Jérôme	UGITECH
DEBOLD Xavier	EDF
DEBREYNE Remi	BORALEX
DEDIEU François	H2V
EL BOUHALI Othmane	ENERPLAN
ELASRI Sophia	VERALLIA
ELBAZ Yassine	CRE
ENGELSTEIN Samy	SER
FERANDELLE David	SNCF RESEAU
FORTIN Florian	ENEDIS
GAUTHIER Laurent	ENEDIS
GIMENEZ Sébastien	ENGIE
GOMES Victor	ENERCON
JAMMY Géraldine	ENEDIS
LAHOCHE Benoit	SICAE-OISE
LAPLANE Arthur	UNELEG
LATOURTE Adrien	ARCELOR MITTAL
LAURENT Martin	SRD
LEGRAND Xavier	ENEDIS
LUCHON Pascal	FRAMATOME
MONTBROUSSOUS Christophe	CNR
OLIVIER François	EDF-CIST
PENCHAUD Philippe	LAFARGE
PICARD Roman	CRE
PIZARD Thomas	ENERGY POOL
SALAUN Fabienne	EDF
SERRE Stéphane	ARCELOR MITTAL
SICHEL Edouard	GIMELEC
SOURDILLE Etienne	SNCF RESEAU
TREMILLON Julien	ENEDIS
VIDELAINE Cyprien	CRE
VIOU Dominique	ENEDIS

RTE - Réseau de Transport d'Électricité
[00, Nom de la Rue]
[00000 Ville Cedex 00]

www.rte-france.com

Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Participants RTE	Services
ANACHE Julien	RTE – Direction Exploitation
CHATELLIER Stéphane	RTE - Département Accès au Réseau et Offre de Services
CHAVANE Mai-anh	RTE - Département Accès au Réseau et Offre de Services
COPPENS CHALHOUB Christelle	RTE – Direction Commerciale
CRAMPON Joséphine	RTE - Département Accès au Réseau et Offre de Services
HAEUSSER Nicolas	RTE – Direction Commerciale
HOUSET Quentin	RTE - Département Accès au Réseau et Offre de Services
JACQUESON Pascal	RTE - Département Accès au Réseau et Offre de Services
OTMANI Rachid	RTE - Département Accès au Réseau et Offre de Services
PINCEMAILLE Delphine	RTE - Département Accès au Réseau et Offre de Services
POLLINO Stéphane	RTE - Département Accès au Réseau et Offre de Services
QUIQUE Fabien	RTE – Direction Commerciale
RADENEZ Anne-Lise	RTE – Direction Commerciale
SCHOOSE Christian	RTE – Direction Commerciale

Sommaire

1 Situation énergétique européenne et gestion de la tension 3
2 Mutualisation et optimisation du raccordement des industriels 4
3 Client consommateurs : vers une rationalisation de l'allocation des capacités et une réponse adaptée à la maturité des projets 5
4 Concertations Raccordement et Accès au Réseau : bilan 2021 et programme 2022 6

RTE - Réseau de Transport d'Électricité
[00, Nom de la Rue]
[00000 Ville Cedex 00]

www.rte-france.com

Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

1 Situation énergétique européenne et gestion de la tension

Contenu de la présentation

Dans un premier temps RTE présente les origines et les impacts de la baisse de disponibilité du parc nucléaire sur la gestion des tensions du réseau public de transport : cette baisse est de l'ordre de 25% ce printemps, provoquant un risque accru de tensions hautes. RTE présente les leviers qui seront mis en œuvre pour faire face à cette situation exceptionnelle. Parmi ceux-ci, un élargissement des activations de moyens EnR raccordés sur la HTA sur la base du volontariat, suite au REX positif réalisé en 2021.

Dans un second temps, RTE présente l'avancée des travaux entre RTE et ENEDIS sur la contribution des EnR à la gestion des tensions : feuille de route avec des ambitions court et moyen termes, étude d'opportunité en cours et études de faisabilité à venir, puis analyse de la complémentarité des leviers HTB et HTA pour la gestion des tensions.

Réactions et questions

ENERPLAN explique que les EnR sont capables de contribuer au réglage de la tension et de fournir ce service, notamment pour le photovoltaïque. Comme RTE a déjà réalisé une campagne d'activation, ENERPLAN demande si RTE peut communiquer un retour d'expérience. En réponse, RTE indique qu'un retour d'expérience positif sur l'expérimentation des parcs raccordés en HTA a déjà été présenté par ENEDIS en CCPS, mais se propose de dupliquer la présentation si de besoin étant donné qu'elle est partagée entre RTE et ENEDIS.

ENERPLAN considère qu'il est normal et essentiel que les actions soient basées sur le volontariat. En revanche, selon ENERPLAN, il s'agit d'un service réseau pour lequel RTE devrait payer une prestation de marché. Ainsi, ENERPLAN demande quels sont le cadre contractuel et la logique de marché associés au réglage de la tension. De plus, ENGIE souligne qu'il existe aussi un problème de tensions basses qui évoluent géographiquement et dans le temps, nécessitant un réglage plus dynamique qu'une tangente phi saisonnalisée. Cela est d'autant plus vrai qu'avec l'émergence des EnR, les capacités de réglage des EnR viennent se répartir sur l'ensemble du territoire et peuvent donc apporter une véritable solution au problème rencontré de gestion de la tension sur le réseau. En réponse, RTE explique qu'il y a actuellement deux temporalités et deux besoins : un service de réglage dynamique rémunéré, apporté par les unités raccordées au réseau de transport, et un réglage statique non rémunéré d'autre part. Ces deux possibilités existent dans le cadre des Règles Services Système Tension pour les producteurs raccordés au Réseau public de transport. Pour le moment, au vu de la configuration actuelle, le besoin de RTE vis-à-vis du réseau de distribution se cantonne à un réglage statique. En revanche, avec une ambition d' mix énergétique fortement décarboné et basé sur les EnR, il sera probablement nécessaire à terme de disposer d'un service plus étendu, RTE est ouvert à la rémunération de ce service sous couvert d'une étude du cadre réglementaire et tarifaire à mener avec les distributeurs et producteurs.

ENERPLAN constate que les études actuelles menées par RTE se limitent aux parcs éoliens et demande si des études ont également été menées sur d'autres filières, notamment sur le photovoltaïque pour lequel la réactivité est forte grâce aux onduleurs. RTE indique qu'il n'y a pas de limitation à priori sur le type de technologie, mais qu'en effet il y a prépondérance de parcs éoliens raccordés au niveau de tension HTA. De plus, concernant la filière solaire RTE mène actuellement une expérimentation sur un parc photovoltaïque capable de générer ou d'absorber du réactif la nuit sur le réseau de transport.

Concernant les sollicitations de réglage en tangente phi relayées par ENEDIS, ENGIE constate l'absence de période de neutralisation permettant le changement de consigne, à l'instar de ce qui se pratique sur les dispositifs HTB. En conséquence, ENGIE malgré son soutien à l'effort de la gestion de la tension, indique être en risque d'être pénalisé tout en étant non rémunéré pour ce service. Ainsi, ENGIE demande une neutralisation d'un ou deux jours pour changement de consigne. FEE rejoint ENGIE en expliquant que beaucoup de producteurs voudraient continuer à participer à la gestion de la tension, mais hésitent au regard du risque de pénalités. Sur ce sujet concernant le réseau public de distribution, RTE ne se prononce pas, renvoyant à des discussions avec ENEDIS.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication
même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

La CRE indique que l'installation de selfs est une des solutions face aux contraintes de tension. La CRE demande si ces contraintes sont existantes dans le système, si elles sont liées au raccordement des EnR, ou si elles sont liées à la baisse de disponibilité du parc nucléaire. RTE explique que le raccordement des EnR se fait généralement en technique souterraine, ce qui a pour conséquence de modifier le plan de tension de manière structurelle à long terme, d'où l'utilisation de selfs ou d'autres leviers. En revanche, la présentation portait sur un effet conjecturel lié à la baisse de disponibilité du parc nucléaire, d'où l'appel à contribution volontaire. En complément, RTE indique que les études actuelles montrent la nécessité de renforcer la capacité d'absorption et que les effets des contraintes sont cumulatifs.

2 Mutualisation et optimisation du raccordement des industriels

Contenu de la présentation
Dans un premier temps RTE rappelle le contexte de la réindustrialisation bas carbone de la France et le développement de l'hydrogène en France (« fit for 55 » de la commission européenne, plans de relance français dont France 2030), ce qui a pour conséquence une forte augmentation des sollicitations d'industriels pour des raccordements au réseau public de transport de très fortes puissances, concentrées sur des zones industrielles spécifiques. En réponse, RTE propose 1) une solution à court terme et à droit constant correspondant à créer une nouvelle offre dite « offre de desserte », et 2) de mener en parallèle des réflexions sur le concept de développement par anticipation des « zones industrielles d'électrification prioritaire » (ZIPE) pour lequel des évolutions législatives et réglementaires devraient être nécessaires.

Partant du postulat qu'il est plus pertinent de créer une desserte (ex : un poste RPT 400kV ou 225kV) à partir de laquelle seraient raccordés au RPT plusieurs sites de consommation de la zone plutôt que de créer plusieurs raccordement, l' « offre de desserte » permettrait d'optimiser les coûts (pour chaque client et la collectivité), les délais de raccordement (pour les clients) et l'acceptabilité (pour la collectivité) du développement des ouvrages RPT. Pour cela, RTE 1) rendrait possible la contractualisation avec un « chef de file » qui pourrait porter les études et les travaux de la desserte, et 2) permettrait la mutualisation des coûts de la desserte entre les différents consommateurs finaux (notion de quote-part). Ce principe nécessite une évolution de la Documentation Technique de Référence de RTE, donc une concertation qui par ailleurs se veut rapide et efficace pour répondre au plus vite aux enjeux des industriels : finalisation prévue pour l'été 2022.

Réactions et questions
ARCELOR MITTAL remercie RTE pour la proposition d'« offre de desserte », rappelle les ambitions portées par le « fit for 55 » sur son secteur, puis demande si la PTF desserte inclue une phase de travaux.

AIR LIQUIDE salue la proposition de RTE de sortir du cadre habituel du raccordement pour répondre aux demandes de puissances de l'ordre du GW. AIR LIQUIDE demande s'il est envisageable que ces raccordements soient financés par des fonds européens ou étatiques étant donné qu'ils représentent un intérêt pour la société. RTE répond que certains industriels bénéficient déjà de financements et que chacun peut en faire la demande. En revanche, RTE n'a pas fait de demande en ce sens. Enfin, RTE rappelle sa démarche d'accélération de raccordement de ces clients industriels et étudie des leviers à droit constant.

Ensuite, AIR LIQUIDE demande si RTE va dédier spécifiquement des équipes sur ces raccordements puisque RTE fait face à beaucoup de demandes sur des projets classiques et que le taux de charge n'est pas extensible. RTE explique que de la ressource sera pleinement dédiée à ces demandes de raccordements afin de répondre au mieux et le plus tôt possible à ses clients.

AIR LIQUIDE s'interroge sur la compatibilité du portage du projet par un chef de file sachant que les travaux de raccordement sont spécifiques à chacun. Il y aurait donc un recouvrement en termes de travaux de raccordement à faire. De plus, ENGIE demande si le schéma proposé par RTE revient à créer un schéma mandataire comme pour les GMP. RTE indique que la logique à date n'est pas de créer un GMC (par analogie avec le GMP) avec une solidarité entre clients, en raison des changements profonds que cette démarche nécessiterait ; il s'agit au

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication
même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

contraire de profiter de la volonté des parties de bénéficier d'une infrastructure mutualisée avec une réfaction de 30%, sous couvert d'un aval de la CRE.

AIR LIQUIDE demande si l'« offre de desserte » permettra de diminuer les délais d'instructions, qui à ce jour, représentent une contrainte très importante par rapport à la concrétisation du projet. En réponse, RTE échange avec l'Etat et ses services concentrés pour identifier les leviers d'accélération à droit constant.
AIR LIQUIDE espère que la mutualisation des coûts permettra de ne pas surinvestir sur le réseau.

Au regard de puissance de raccordements de l'ordre du GW, VERALLIA demande si RTE prévoit des limitations de capacités pour les dessertes. RTE répond qu'à date, il n'est pas prévu de limite basse de la capacité ; une desserte mutualisée sera proposée si elle présente un intérêt.

VERALLIA demande si RTE compte élargir le principe de desserte mutualisée et mettre en relation des industriels afin d'optimiser leurs coûts de raccordement. En effet, selon VERALLIA il serait intéressant que RTE mène une enquête pour évaluer le potentiel de mutualisation de raccordements, même si les échéances initiales des acteurs sont différentes. En complément, ENGIE demande comment RTE va gérer les zones dans lesquelles les clients industriels ne connaissent pas leurs projets respectifs. RTE répond qu'aujourd'hui, les demandes sont localisées dans les grands ports maritimes ou les grandes zones industrielles, là où l'objectif de mutualisation s'avère important. Cependant, RTE ne voit pas d'inconvénient à étendre le principe de desserte mutualisée à partir du moment où il y a un intérêt à mutualiser le raccordement de clients. Pour cela, RTE va d'abord tester l'écosystème puis voir s'il y a des opportunités de mutualisation, notamment par la mise en relation des clients industriels par les directions commerciales et délégations.

3 Client consommateurs : vers une rationalisation de l'allocation des capacités et une réponse adaptée à la maturité des projets

Contenu de la présentation
RTE détaille les plans de relance français (France relance et France 2030) favorisant une réindustrialisation bas-carbone du pays. En conséquence, RTE fait littéralement face à une forte augmentation du nombre d'études exploratoires et de PTF. RTE fait aujourd'hui deux constats : le premier est que la moitié des PTF demandées entre 2018 à 2020 ont été classées sans suite. Parmi elles 50% n'avaient fait l'objet d'aucune Etude Exploratoire préalable. RTE incite par conséquent ses clients à recourir davantage aux Etudes Exploratoires, et à ne solliciter des PTF que lorsque leurs projets sont réellement matures.
Le second, est qu'aujourd'hui une dizaine de GW de capacité est contractualisée mais non utilisée par les clients consommateurs raccordés au réseau public de transport.

Face à ce constat, RTE va mener une concertation portée par deux axes : la rationalisation de l'allocation des capacités de raccordement d'une part, et l'adaptation du processus de raccordement au degré de maturité des projets.

Réactions et questions
VERALLIA fait remarquer que les délais de raccordement actuels sont très longs, de l'ordre de cinq ans, ce qui nécessite une technique d'approche moyen/long terme pour que le raccordement ne représente pas une contrainte. Ainsi, en plus de ces délais de raccordement, VERALLIA s'interroge sur le risque de la file d'attente à rallonger ces délais. RTE explique qu'il souhaite rationaliser la file d'attente régie par la règle du « premier arrivé premier servi » en se dotant de critères permettant de juger du degré de maturité des projets. C'est pourquoi RTE engage une concertation sur les quatre orientations données en fin de présentation, sachant que certains éléments seront à l'appréciation des clients.

VERALLIA explique que sur un même site les cycles d'investissements peuvent conduire à des investissements séquencés sur plusieurs années, avec chaque année une augmentation de puissance importante. Ainsi, VERALLIA souhaite pouvoir contractualiser une puissance globale du site permettant de prendre en compte les besoins futurs. AIR LIQUIDE rejoint VERALLIA en ajoutant que les cycles d'investissements ne permettent pas de supporter des coûts de réservation de capacité. RTE répond que son objectif n'est certainement pas de freiner

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication
même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

les industriels dans leurs politiques de développement, mais qu'il s'agit de débloquer la capacité non utilisée ou non utilisée de manière optimale pour des acteurs souhaitant développer leurs activités.

AIR LIQUIDE constate que les règles de la PTF prépayante constituent une évolution de la doctrine de raccordement classique et demande donc s'il y aura une consultation sur les modalités pratiques. RTE explique qu'il y a une urgence à répondre à plusieurs clients, d'où la volonté pour RTE de répondre très rapidement sur la partie concertation tout en se laissant le temps de concerter les modalités pratiques.

AIR LIQUIDE demande de repréciser les conditions de demandes de raccordement. RTE indique qu'il se tient à disposition pour communiquer autour des règles de raccordement et qu'il est à disposition des consommateurs via les syndicats de professionnels.

La CRE demande si le diagramme de puissance souscrite par rapport à la puissance de raccordement est établi en puissance instantanée ou puissance souscrite maximale atteinte, en faisant remarquer que des sites ont des puissances souscrites beaucoup plus faibles. RTE répond qu'il s'agit d'une photo en instantanée du rapport entre somme des puissances souscrites et la somme des puissances de raccordement des clients consommateur CART ; le message derrière le graphe est de montrer qu'il y a des GW non ou sous utilisés.

4 Concertations Raccordement et Accès au Réseau : bilan 2021 et programme 2022

Contenu de la présentation
RTE présente le bilan de concertations raccordement et accès au réseau 2021, conforme aux engagements sauf pour certains sujets pour raison de priorisations. De plus, RTE présente les principaux sujets qui seront concertés en 2022. Ainsi, la présentation contient les plannings de concertations 2021 et 2022 pour chaque segment : producteur, distributeur, stockeur, et consommateur.

Réactions et questions
La CNR indique qu'il n'y a pas de bilan du CART producteurs sur conceRTE, ce à quoi RTE répond que l'objectif est de saisir la CRE début avril, avec un bilan de consultation qui sera mis à disposition sur concerte.

* *
*

Les supports des présentations sont disponibles sur conceRTE

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication
même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)